



Dossier de Projet d'Initiative Citoyenne : dépôt du bilan de la demande PIC : "promenade du pere Noel" (projet n° 0002377783), qui s'est déroulé le 11/12/2021

Dépôt d'un bilan de projet PIC

Dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix et de l'Etat

Titre de votre projet

promenade du pere Noel

N° de projet

0002377783

Objectifs de votre projet

rendre le sourire, la joie aux habitants après une période très difficile pour tout le monde

Date de réalisation du projet

Du 11/12/2021 à 10:10 au 11/12/2021 à 18:00

Déroulement de l'action

Les porteurs sont défaillants et n'ont pas respecté leur engagement de produire un bilan qualitatif et quantitatif. Cependant l'action a bien eu lieu, avec une participation des habitants estimée à 200 personnes pour les deux projets associés : n° 0002377783 dans les quartiers Ouest, et n° 0002377798 dans les quartiers Est. Des bénévoles du Comité d'attribution étaient présents et ont pu attester du bon déroulé de l'action.

Nombre d'habitants mobilisés pour mettre en oeuvre votre action

2 Femme(s), 3 Homme(s)

Nombre d'habitants ayant participé ou assisté à votre action

45 Femme(s), 43 Homme(s)

Résultats obtenus

La demande n° 237783 déposée le 13/11/2021 sur le portail des démarches en ligne de la Ville de Roubaix contenant le détail du projet "promenade du pere Noel" a été rendue éligible à une instruction par les membres bénévoles du Comité d'attribution Ouest le 16/11/2021.

Suite à son instruction le 18/11/2021, le Comité d'attribution Ouest a rendu une décision favorable à un soutien financier du PIC pour un total de 500 euros, assortie d'une avance de 400 euros, avec une date limite pour la transmission du bilan fixée au 06/01/2022. L'association gestionnaire a exécuté la décision le 30/11/2021 par virement bancaire.

Le porteur destinataire du versement a été relancé par courriel le 28/01/2022 et le 16/03/2022. Ces deux relances sont restées sans réponse. Le Comité d'attribution Ouest a été saisi du risque de défaillance du porteur le 15/02/2022. Le 23/03/2022, le porteur destinataire du versement a été mis en demeure de se conformer à ses engagements par lettre recommandée avec accusé de réception, laquelle a été notifiée comme non récupérée le 05/04/2022.

Bien que l'action ait eu lieu, les porteurs du projet n'ont pas respecté leur engagement de produire un bilan qualitatif et quantitatif. Elle aurait touché environ 200 participants pour les deux projets associés : n° 0002377783 dans les quartiers Ouest, et n° 0002377798 dans les quartiers Est. Avec 88 personnes dans les quartiers Ouest, la répartition des participants suivant les périmètres de Mairie de quartiers touchés, comme le détail de la répartition femmes - hommes, ne peut être donnée qu'en termes d'estimation, en fonction des données socio-démographiques des territoires concernés.

Cet accompagnement était-il suffisant ?

Non

Souhaitez-vous reconduire votre action ?

Non

Avez-vous d'autres idées de projet ?

Non